



Ville de **Pirae**
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 010 / 2019 DU 28 FEVRIER 2019
Portant modification de la délibération n° 37/2018 du 23 août 2018 portant création d'emplois permanents.

Séance du 28.02.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae

Secrétaire de séance : Monsieur Heimana TAURAA, 6^{ème} adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire

Convocation le	22/02/2019	Date d'affichage de la convocation	22/02 /2019
Date d'affichage du C.R.	01/03/2019	Date d'affichage de la délibération	7 MARS /2019
Transmission IDV	7 MARS /2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	7 MARS /2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	OBJECTION
	28	00	01
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine		x	TAURAA Heimana
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	MACE Miriama
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe		x	
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TEMARII Abel
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana		x	ATEM Félix
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi		x	MOU KAM TSE Kapo
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
Elus en exercice : 33		22	11	8

DELIBERATION N° 010 / 2019 DU 28 FEVRIER 2019

Portant modification de la délibération n° 37/2018 du 23 août 2018 portant création d'emplois permanents.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française et notamment son article 37 ;
- VU Le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU Le décret n° 2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU L'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « Application » ;
- VU L'arrêté n° 118/2014 du 26 juin 2014 modifié fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU La délibération n° 06/2018 du 27 mars 2018 portant approbation du budget primitif de la commune de Pirae (budget principal) pour l'exercice 2019 et de la prise en charge des déficits des budgets annexes ;
- VU La délibération n° 37/2018 du 23 août 2018 portant création d'emplois permanents ;
- VU L'avis favorable du Comité technique paritaire réuni en sa séance du 24 janvier 2019 ;
- VU Les nécessités de service public ;
- VU Les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Lors de la séance du 23 août 2018, le Conseil municipal a adopté la création de plusieurs emplois permanents dont celui d'agent d'insertion au bureau de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi, en catégorie B « Maîtrise », pour assurer les missions liées à l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur insertion professionnelle.

Pour donner suite à la suppression, cette délibération a pour objet de modifier le cadre d'emploi dont la création a été adoptée en août 2018, soit un passage du cadre d'emploi « Maîtrise » (B) au cadre d'emploi « Application » (C).

Compte tenu de l'organisation et des missions dévolues à ce bureau, il convient que cet emploi soit en catégorie C du cadre d'emploi « application » pour assurer les missions d'accueil, d'orientation et d'information de premier niveau auprès de la population concernée.

Le tableau des emplois permanents créé lors de la mise en application de la Fonction Publique Communale (FPC) le 1^{er} août 2012 et modifié par la délibération précédente est remodifié en conséquence.

Après en avoir délibéré en sa séance du 28.02.2019 ;

ADOpte :

- Article 1^{er} :** L'article 5 de la délibération n° 37/2018 du 23 août 2018 susvisée est ainsi rédigé :
- « Il est créé un (1) emploi d'agent d'insertion à temps complet, aux grades « adjoint » et « adjoint principal » du cadre d'emploi « application » (C) de la spécialité administrative. »*
- Article 2 :** Le tableau des emplois permanents ouverts dans la fonction publique communale est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.
- Article 3 :** Les autres dispositions de la délibération n° 37/2018 du 23 août 2018 susvisée restent inchangées.
- Article 4 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget principal.
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.
- Article 6 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

Edouard FRITCH



Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Edouard FRITCH



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 010 /2019 DU 28 FEVRIER 2019.

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
Emploi fonctionnel	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
A – Conception & Encadrement	Administrative	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	10
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	2
B - Maîtrise	Administrative	Technicien principal	Complet	5
		Technicien	Complet	8
		Technicien provisoire	Complet	1
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	4
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	1
		Major	Complet	2
C - Application	Administrative	Adjoint principal	Complet	11
		Adjoint	Complet	8 + 1
		Adjoint provisoire	Complet	1
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	8
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	6
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	5
		Gardien	Complet	13
D – Exécution	Administrative	Agent principal	Complet	2
		Agent qualifié	Complet	1
		Agent	Complet	1
	Technique	Agent principal	Complet	14
		Agent qualifié	Complet	25
		Agent	Complet	35
		Agent	Non complet (75%)	4
		Agent	Non complet (65%)	5
		Agent	Non complet (50%)	1
		Caporal-chef	Complet	6
	Sécurité civile	Sapeur	Complet	7
	Sécurité publique	Agent de sécurité publique principal	Complet	1
TOTAL				208

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 6 mars 2019 16:18
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20190307-1179.xml; 987-200013746-20190228-DELIB_010_2019-DE-1-2_1181.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-03-07

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_010_2019

Objet acte: Portant modification de la délibération n°37/2018 du 23 août 2018 portant création d'emplois permanents.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant Acte: 987-200013746-20190228-DELIB_010_2019-DE
